



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-189

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Fourniture et montage d'un basculeur automatique à monter sur une benne « Cargopac Semat » en remplacement d'un basculeur simple peigne LC maxi

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-27 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Jean-Luc ROUX, dans le domaine de la Politique des Déchets, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 8 janvier 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la fourniture et le montage d'un basculeur automatique à monter sur une benne « Cargopac Semat » en remplacement d'un basculeur simple peigne LC maxi ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT l'offre de la société TERBERG MATEC SAS (91090 Lisses) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à la fourniture et au montage d'un basculeur automatique à monter sur une benne « Cargopac Semat » en remplacement d'un basculeur simple peigne LC maxi à la société TERBERG MATEC SAS (91090 Lisses) pour un montant de 58 300,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 septembre 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué,


Jean-Luc ROUX
Délégué à la Politique des Déchets

